ID: 039-213903289-20250612-39328\_2025\_19-DE





**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNE DE MEUSSIA** 

## EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS**

## Délibération 39328-2025-19

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi neuf juin à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 6 juin 2025 qui a été adressée par mail le 6 juin 2025.

Présents: Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA, Céline COLAS (8)

Excusée: Sylvie LEFEBVRE (1)

Nombre de membres en exercice : 9 Nombre de membres présents : 8

Date de convocation: 06/06/2025

Date de la publication en ligne : 13/06/2025

Secrétaire de séance : Yann PATULA

## Objet: tarifs eau et assainissement pour facturation 2025

Suite à la réforme de l'eau mise en place dernièrement, il parait opportun de récapituler l'ensemble des tarifs et redevances associés à la facturation eau et assainissement pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- Récapitule les différents tarifs sur lesquels les différentes instances (commune, communauté de communes et agence de l'eau) ont déjà délibérées comme suit :
  - Commune de Meussia
    - Prix eau: 1.30 € HT/m3
    - Location compteur eau : 2 € HT/m3
  - Terre d'Emeraude Communauté
    - Part variable assainissement: 1.60 € HT/m3
    - Part fixe: 90.64 € HT/an soit 45.32 € HT pour le semestre
  - Agence de l'eau
    - Redevance consommation eau potable : 0.43 € HT/m3
    - Redevance prélèvement ressource en eau : 0.0466 € HT/m3
    - Performance des réseaux d'eau potable : taux de 0.05 € HT/m3 et coefficient de modulation de 0.2 soit 0.01 € HT/m3
    - Performance des systèmes d'assainissement collectif: taux de 0.03 € HT/m3 et coefficient de modulation de 0.3 soit 0.01 € HT/m3

POUR: 8 voix

Ainsi délibéré le 6 juin 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-19 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance, Yann PATULA

Le Maire, Isabelle TISSOT